



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 juin 2019

8^{ème} Commission

N° CP-2019-6-8-4

Service instructeur

DILO - Service finance, secrétariat et assurances

Service consulté

POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE

COLLEGES HEGENHEIM, SAINT EXUPERY MULHOUSE ET WINTZENHEIM DEMANDE SUBVENTIONS DSID/DSIL

Résumé : Le Département du Haut-Rhin a déposé auprès de la Préfecture du Haut-Rhin, un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et deux dossiers de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL – enveloppe « POST-FESSENHEIM »). Il vous est proposé de valider les projets déposés et de prendre acte des possibles subventions à percevoir. Sont concernées les opérations de restructuration/reconstruction dans les collèges de WINTZENHEIM (DSID), HEGENHEIM et St-Exupéry MULHOUSE (DSIL). Le montant total de subvention escompté est de 7 042 381 € sur un budget global HT opérations de 19 606 689 €, soit 36 %.

Le Gouvernement a décidé de maintenir à haut-niveau les moyens déconcentrés du soutien aux investissements des collectivités territoriales par le biais de différents instruments financiers mis à disposition en 2019, dont la dotation de soutien à l'investissement des départements et la dotation de soutien à l'investissement local, dispositifs sur lesquels le Département peut élargir en 2019. La date butoir de remise des dossiers était fixée au 15 mai dernier.

1) Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Le Gouvernement a souhaité moderniser le soutien apporté par l'Etat à l'investissement des départements, en transformant l'ancienne dotation générale d'équipement (DGE) en une dotation de soutien à l'investissement des départements.

Par note du 17 avril 2019, le Préfet a informé la Présidente de ce nouveau dispositif et a fourni les orientations préconisées en 2019 quant à l'éligibilité des projets, ces derniers devant concourir à l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics, particulièrement ceux portés par les départements en matière scolaire et sociale. Les enveloppes régionales sont réparties en 2 parts, selon un dispositif fixé à l'article L 3334-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, une part « projets » (objectif de cohésion des territoires) et une part « péréquation » (Haut-Rhin non retenu en 2019 sur cette part).

La Région Grand-Est est dotée de près de 17 millions d'euros pour 2019.

Au vu de ce dispositif, **un dossier de demande de financement DSID a été déposé au titre de la restructuration du collège Jacques Prévert à WINTZENHEIM.**

La restructuration du collège Jacques Prévert de WINTZENHEIM a été classée prioritaire dans le plan pluriannuel de modernisation immobilière des collèges, en raison de l'état de vétusté du bâti intérieur et des installations techniques, de problèmes de fonctionnalité liés à des locaux sous-dimensionnés et dont le positionnement est inadapté, ainsi que d'un défaut d'accessibilité aux personnes handicapées.

Le programme de l'opération comprend des améliorations fonctionnelles, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la rénovation du bâti intérieur et des équipements techniques. Globalement, une surface de 5 732 m² sera restructurée.

L'avant-projet détaillé a été validé par la Commission permanente du 18 janvier 2019 et la notification des premiers marchés de travaux est prévue début juin 2019.

Sur un coût de projet HT de 8 002 939 € (valeur APD – projection fin d'opération décembre 2022), le **montant de subvention sollicité est de 2 400 881 € (soit 30 %).**

2) Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Ce fonds est composé d'une enveloppe unique destinée au financement de projets d'investissement des communes et de leurs groupements (règles de répartition codifiées à l'article L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales). Un des 6 axes est celui de la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires au niveau rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables.

A ce titre une enveloppe de 35 % minimum doit être réservée à l'axe prioritaire d'« accélération de la transition écologique » et la « réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics ».

Par extension aux critères d'éligibilité, dans le cadre de l'accompagnement de la reconversion économique de la zone située autour de la centrale nucléaire de Fessenheim et suite à la signature du projet de territoire le 1^{er} février 2019, une enveloppe « POST-FESSENHEIM » a été intégrée dans le dispositif DSIL, sur laquelle le Département du Haut-Rhin pourrait élargir.

Ainsi, ont été déposés 2 dossiers figurant dans le programme pluriannuel de modernisation Immobilière des Collèges approuvé par le Conseil départemental dans sa séance du 21 décembre 2017 et dont les travaux sont prévus de s'échelonner sur la période 2018-2027.

a) Projet de reconstruction du bâtiment C du collège des 3 frontières à HEGENHEIM

Ce collège des années 1970 ayant bénéficié de restructurations partielles, sa mise à niveau générale reste à achever par la restructuration des bâtiments D « externat » et C « arts et techno ».

La conception de ce dernier ne permet pas d'envisager de rénovation efficiente, de plus les études menées sur la carte scolaire du secteur ont mis à jour la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de 150 places.

C'est pourquoi, le projet présenté par la Collectivité est de réaliser une **opération de démolition reconstruction du bâtiment C du collège d'HEGENHEIM**, particulièrement ambitieuse en termes de performance énergétique et vertueuse en termes de bilan carbone, dans le cadre du label « Bâtiment à énergie positive & faible impact carbone (E+C-) ».

Sur un coût de projet HT de 4 958 917 €, le **montant de subvention sollicité est de 1 983 567 €, soit 40 %**.

b) Projet de reconstruction du bâtiment F du collège St-Exupéry à MULHOUSE

Ce collège des années 70 ayant bénéficié de deux opérations de restructuration partielles en 2005 et 2009, sa mise à niveau reste à achever, en particulier par la réhabilitation du bâtiment F. Ce dernier, qui n'a pas fait l'objet de travaux de rénovation importants depuis sa construction, présente de nombreux défauts de fonctionnalité et de piètres performances énergétiques.

En outre, il se situe dans l'emprise d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU et devra être démoli et reconstruit afin de permettre la réalisation d'une circulation douce entre deux quartiers de la ville.

C'est pourquoi, le projet présenté par la Collectivité est de réaliser une opération globale exemplaire en partenariat avec Mulhouse Alsace Agglomération, comprenant la démolition reconstruction du bâtiment F du collège St-Exupéry de MULHOUSE et sa réalisation dans le cadre du label « Bâtiment à énergie positive & faible impact carbone » (E+C-).

Sur un coût de projet HT de 6 644 833 €, le montant de subvention sollicité est de 2 657 933 €, soit 40 %.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Confirmer les 3 demandes de subvention déposées le 15 mai dernier, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des départements et de la Dotation de soutien à l'investissement local, et concernant des opérations de restructuration/reconstruction en cours ou en projet, à savoir :

fonds sollicité	COLLEGE	OPERATION	COUT TOTAL PROJET (HT)	MONTANT SUBV SOLLICITE	TAUX
DSID	J. PREVERT WINTZENHEIM	restructuration du collège	8 002 939	2 400 881	30%
DSIL	3 FRONTIERES HEGENHEIM	démolition reconstruction bâtiment C	4 958 917	1 983 567	40%
DSIL	St-Exupéry MULHOUSE	reconstruction bâtiment F	6 644 833	2 657 933	40%

- Valider le fait que ces 3 opérations ne feront l'objet d'aucune autre demande d'aide publique et qu'elles seront réalisées par ailleurs sur fonds propres du Département (autofinancement),
- Compléter les 3 dossiers déposés par la transmission aux services de la Préfecture de la délibération qui sera prise sur la base de ce rapport,

- Valider le fait que l'inscription budgétaire des recettes sera réalisée à réception des arrêtés de notification de subvention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT